



En période électorale, de nombreux catholiques se trouvent face à un dilemme qui semble impossible à résoudre : comment voter fidèlement à l'Évangile quand aucun candidat ne reflète pleinement les valeurs catholiques ? La réponse la plus fréquente – même venant de certains membres de l'Église – est de voter pour le « moindre mal ». Mais cette approche est-elle vraiment catholique ? Que dit réellement l'Église à ce sujet ? Voter pour le « moindre mal » peut-il constituer un péché ?

Cet article propose une réflexion profonde, accessible et spirituellement enracinée sur cette question aussi actuelle qu'urgente, en s'appuyant sur le **Catéchisme de l'Église catholique** (notamment le §2240), l'Écriture Sainte et la Tradition vivante de l'Église. Car voter n'est pas seulement un acte civique – c'est avant tout un **acte moral**.

1. La responsabilité politique des catholiques selon le Catéchisme

Le **Catéchisme de l'Église catholique**, au **paragraphe 2240**, enseigne :

« La soumission à l'autorité légitime et le service du bien commun exigent que les citoyens remplissent leur rôle dans la vie de la communauté politique. La soumission à l'autorité et la coresponsabilité du bien commun obligent moralement à s'acquitter des obligations de la société : payer les impôts, exercer le droit de vote, défendre le pays. »

Ici, l'Église reconnaît non seulement le devoir de participer à la vie publique, mais souligne également la **dimension morale** de cette participation. Voter n'est pas une option neutre : c'est une partie intégrante de notre **responsabilité en tant que citoyens du Ciel vivant sur la Terre** (cf. Philippiens 3,20).

2. Discerner son vote : choisir le moindre mal est-il moralement



acceptable ?

Dans la théologie morale catholique, il existe un principe appelé **le principe du moindre mal**, mais son application est bien plus nuancée que ce que l'on croit.

Ce que l'Église enseigne :

Lorsqu'on est confronté à deux **maux inévitables**, on peut **tolérer** le moindre si aucun ne peut être évité. Mais cela concerne une **tolérance passive, non une coopération active** avec le mal.

Ce que l'Église n'enseigne pas :

L'Église n'enseigne **jamais** qu'on peut **choisir activement un mal moral pour en éviter un plus grand**. On ne doit **jamais vouloir directement le mal**, même s'il est « moindre ». Le Catéchisme, au paragraphe 1756, est parfaitement clair :

« Il est donc erroné de juger la moralité des actes humains seulement en considérant l'intention qui les inspire ou les circonstances [...]. On ne peut pas faire le mal pour qu'il en résulte un bien. »

Et l'apôtre Paul affirme :

« Et pourquoi ne ferions-nous pas le mal pour qu'en résulte du bien ? Certains nous calomnient en prétendant que c'est ce que nous disons. Leur condamnation est méritée. » (Romains 3,8)

Ainsi, si un candidat promet des **lois ou des actions intrinsèquement mauvaises** (comme l'avortement, l'euthanasie, l'idéologie du genre, la persécution religieuse ou l'injustice structurelle), un catholique **ne peut consciemment soutenir** ce candidat — même au nom du moindre mal — **sans risquer de commettre un péché grave**, si une alternative moralement acceptable existe.



3. Regard historique sur le discernement politique dans l'Église

À travers l'histoire, l'Église a enseigné aux fidèles à exercer le discernement politique avec un principe central : **la primauté de la loi morale sur toute structure de pouvoir**. Aux premiers siècles, les chrétiens préféraient mourir en martyrs que de participer à l'idolâtrie de l'empereur. Ils ne votaient pas pour le « moins païen » — ils **préféraient mourir plutôt que de coopérer avec le mal**.

À l'époque moderne, les documents de l'Église comme le « **Compendium de la doctrine sociale de l'Église** » et les encycliques telles que *Evangelium Vitae* de saint Jean-Paul II réaffirment que l'engagement politique ne peut être séparé d'une conscience bien formée. Saint Jean-Paul II écrivait :

« Une loi qui violerait directement le droit à la vie de tout être humain innocent est en contradiction complète avec ce droit inviolable. » (*Evangelium Vitae*, 72)

4. Guide pratique : comment voter en catholique fidèle

Voici un guide pastoral concret pour discerner son vote avec intégrité morale :

□ Étape 1 : **Former correctement sa conscience**

- Lire le Catéchisme (en particulier §§2240, 1735-1756).
- Étudier les documents de l'Église comme *Evangelium Vitae*, *Caritas in Veritate*, le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.
- Ne pas se laisser guider par les émotions, les tendances ou les partis.

□ Étape 2 : **Identifier les principes non négociables**

Selon Benoît XVI et l'enseignement constant de l'Église, il existe des principes **intransigeants**, même pour des raisons politiques :



- Défense de la vie (de la conception à la mort naturelle).
- Protection du mariage et de la famille naturelle.
- Liberté religieuse.
- Droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leur foi.

□ Étape 3 : **Évaluer les candidats**

- Proposent-ils le bien commun intégral ou simplement des intérêts idéologiques ?
- Ont-ils soutenu ou voté des lois immorales ?
- Leur programme attaque-t-il directement des principes non négociables ?

□ Étape 4 : **Chercher le bien possible, non le mal tolérable**

- Si aucun candidat n'est parfait, choisir celui qui **ne soutient pas de maux intrinsèques**, même s'il est faible sur d'autres points moins fondamentaux.
- Avec une conscience bien formée, si **tous les candidats sont moralement inacceptables**, il est **permis de s'abstenir ou de voter blanc**, en signe de témoignage, et non d'indifférence.

□ Étape 5 : **Agir dans la prière**

- Avant de voter, prier l'Esprit Saint. Demander la lumière pour faire un choix moral juste.
- Prier pour les responsables politiques, même ceux que l'on désapprouve (cf. 1 Timothée 2,1-2).

5. Et si j'ai déjà voté pour le moindre mal par ignorance ?

L'Église offre toujours **la lumière, jamais la condamnation**. Si quelqu'un a mal voté par ignorance non coupable, il n'a pas péché. Mais si l'on vote consciemment pour soutenir un mal moral grave, **la confession est nécessaire**, avec l'engagement de mieux discerner à l'avenir.

6. La politique comme acte de charité

Saint Jean XXIII l'a dit avec clarté :



« *La politique est la forme la plus haute de la charité.* »

Il ne s'agit donc pas seulement de bien voter : il s'agit de **construire activement le bien commun**, à partir de la famille, de la paroisse, de la communauté locale, de l'éducation et du service des pauvres.

7. Conclusion : la conscience ne négocie pas avec le mal

La fidélité au Christ demande du courage. Dans un monde qui promeut le relativisme, les chrétiens doivent être **le sel de la terre et la lumière du monde** (Matthieu 5,13-14), même dans l'isolement.

Voter ne consiste pas à choisir entre deux maux, mais à **chercher et soutenir le bien possible sans trahir la vérité de l'Évangile**. Quand cela est impossible, il vaut mieux s'abstenir que devenir complice de l'injustice.

Comme l'a dit saint Thomas More, martyr de la conscience :

« *Je meurs bon serviteur du roi, mais serviteur de Dieu d'abord.* »

□ Guide spirituel pour le discernement politique

- **Examen de conscience avant le vote** : suis-je guidé par la foi ou par mes intérêts ?
- **Confession fréquente** : surtout en temps de décisions importantes.
- **Adoration eucharistique** : demander la clarté devant le Saint-Sacrement.
- **Prière pour la conversion des responsables politiques** : même ceux opposés à la foi.
- **Formation continue à la doctrine catholique** : pour ne pas être « ballotté à tout vent de doctrine » (Éphésiens 4,14).